**2ème ACTE DE MARIAGE DE JEAN-ERNEST CHRISTIN – 22-4-1895**

**L’an mil huit cent quatre-vingt quinze, et le vingt-deux avril** à midi, acte de mariage

- de **Jean-Ernest Christin**, artiste lyrique né le neuf décembre mil huit cent cinquante huit à Chamoux (Savoie) domicilié à Paris, rue Saint-Lazare 31, fils majeur de Louis Christin et de Joséphine Fantin son épouse, tous deux hôteliers à Chamoux, consentant au mariage aux termes d’un acte reçu par M° Métraux notaire au même lieu le treize février dernier, veuf de Thérèse Ernestine Claray d’une part,

- et de **Marthe Gaudron\***, employée de commerce née le sept mars mil huit cent soixante et un à Paris, domiciliée rue Poulet 13, avec sa mère, fille majeure (reconnue) de Françoise Abelle Gaudron, sans profession présente, et consentante d’autre part.

- dressé par nous Gabriel Patureau, adjoint au maire, officier de l’état civil du 18e arrondissement de Paris , qui avons célébré le mariage publiquement en la mairie comme suit :

- après avoir lu aux parties 1°) leurs actes de naissance, 2°) le consentement des père et mère du futur, 3°) l’acte de décès de sa première femme, 4°) les publications faites en cette mairie et à la neuvième des dimanches trente et un mars dernier, et sept avril courant, sans opposition, toutes les pièces sus mentionnées dûment paraphées, 5°) le chapitre six du Code civil (titre du mariage), ayant interpellé les futurs, lesquels nous ont déclaré avec la mère de la future qu’il n’a pas été fait de contrat de mariage,

- nous leur avons demandé s’ils veulent se prendre pour mari et femme, et chacun d’eux ayant répondu affirmativement et séparément à haute voix,

- nous avons prononcé au nom de la Loi que Jean Christin et Marthe Gaudron sont unis par le mariage,

- en présence de 1°) Bouichère Émile, compositeur de musique, 74 rue Blanche, 2°) Garet Sylvain, cinquante deux ans, artiste lyrique à Courbevoie, 3°) Bauduin Henri, trente-six ans, représentant de commerce à Livry 4°) Henry Louis, quarante-cinq ans, employé 34 rue Taitbout, témoins qui ont signé avec les époux, la mère de l’épouse et nous après lecture.

Original en ligne : http://canadp-archivesenligne.paris.fr/archives\_etat\_civil/index.php